



COMITE DE PILOTAGE NATURA 2000 ZSC « Vallée de l'Aveyron »

COMPTE RENDU DE LA REUNION du 25 février 2020, à Saint-Antonin Noble-Val

Etaient présents :

M. Daniel BENAC, adjoint mairie de Saint-Antonin-Noble-Val
M. Gilles LEBLANC, Direction départementale des territoires (DDT) du Tarn et Garonne
Mme Nathalie BORDE, Office français pour la biodiversité (OFB) du Tarn et Garonne
Mme Marie-Agnès BOYER GIBAUD, UPNET du Tarn
M. Yves BOYER GIBAUD, Fédération française de la randonnée pédestre
Mme Leslie CAMPOURCY, Ligue pour la protection des oiseaux de l'Aveyron et animatrice du site Natura 2000
M. Baptiste CHARLOT, Conservatoire d'espaces naturels de Midi-Pyrénées (CEN MP)
Mme Elisabeth COUTOU, Adjointe Environnement mairie de Penne
M. Georges ESPINOZA, maire de Cazals et France Nature Environnement (FNE) du Tarn et Garonne
Mme Sylviane FURMANIK, Direction départementale des territoires (DDT) du Tarn
M. GALDARD-SCHMITTER Gilles, Office français pour la biodiversité du Tarn et Garonne
Mme Martine GUILMET, Fédération de l'Aveyron pour la pêche et la protection des milieux aquatiques (FDAAPPMA)
M. Pierre HEBRARD, 1^{er} adjoint commune de Varen
Mme Zoé JUBINEAU, Campagnes vivantes 82
M. Charles MALMON, Maire de Montastruc
Mme Sabine MARTIN, France Nature Environnement (FNE)
M. Joachim MOSSER, Communauté de commune Quercy-Rouergue-gorges de l'Aveyron (CCQREGA)
M. Jean-Pierre OLIVIER, Directeur DEVERD de Villefranche-de-Rouergue
M. Laurent PELOZUELO, Président de l'Office insectes environnement (OPIE) et université Paul Sabatier
Mme Claire PICOT, animatrice du contrat de rivière Aveyron Amont (SMBV2A)
M. Pascal POLISSET, Office insectes environnement (OPIE)
M. William PENIGOT, Fédération départementale des chasseurs du Tarn et Garonne
Mme Liliane PESSOTTO, Société de Sciences Naturelles de Tarn et Garonne (SSNTG)
Mme Bénédicte PROUFF, Fédération départementale des associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique du Tarn
M. Dimitri PUECH, Office français pour la biodiversité (OFB) du Tarn
M. Gabriel SERRA, Maire de Bioule

Etaient excusés :

M. Mathieu ALBUGUE, conseiller départemental canton Pays de Serres-Sud Quercy
M. Christian ASTRUC, Président du conseil départemental 82
Mme Stéphanie BAYOL, conseillère municipale canton Villefranche de Rouergue
Mme Agnès BORRUT, CPIE du Rouergue
M. Eric CANTOURNET, conseiller municipal canton Villefranche de Rouergue
M. Armand CECARRELLI, Maire de Saint Martin Laguëpie
Mme Nathalie CHARPIAT, DDT 12
M. Stéphane CHARRETIER, OFB 12
Mme Bertille DANIEL, PETR Pays Midi-Quercy
Mme Christelle GACHERIEU, ONF
M. Pierre GAVOIS, secrétaire général - sous-préfecture de Villefranche de Rouergue
M. José GONZALEZ, Conseiller départemental Canton de Montauban 2
M. François LEGER, Agence MTD
Mme Caroline MANENS, Directrice Tourisme du Tarn et Garonne
M. Pierre MARDEGAN, conseiller départemental canton Montauban 3

Mme Graziela PIERINI, conseillère départementale Canton Enne et Alzou
M. Vincent PRIE, ARIAC Coopérative d'entrepreneurs
M. François PUECH, Conseil départemental du Tarn
Mme Pascale RODRIGO sous-préfète de Villefranche de Rouergue
M. Léopold VIGUI, Conseiller départemental Canton Quercy Rouergue
M. Le Président, Chambre d'agriculture du Tarn

Mme Furmanik ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux participants. Elle explique que la LPO Aveyron anime le site Natura 2000 « Vallée de l'Aveyron » depuis 2016 et qu'un nouvel appel d'offre a été lancé par la DDT du Tarn pour poursuivre l'animation de ce site sur les 3 années à venir.

Ce compte-rendu présente les discussions du Comité de pilotage (COPIL) suite au diaporama diffusé (cf. pièces associées).

I - Rappel du site Natura 2000, de son patrimoine naturel et de ses enjeux

Mme Campourcy explique que le site « Vallée de l'Aveyron » fait partie du site « 5 vallées » comprenant les sous territoires du Tarn aval, de l'Aveyron, du Viaur, de l'Agout et du Gijou. Le sous territoire « vallée de l'Aveyron » est réparti sur 3 départements : Tarn et Garonne (20 communes), Aveyron (15 communes) et Tarn (5 communes). Il s'étend sur 182 km de linéaire de rivière et se limite au lit mineur. Aucun affluent n'est pris en compte dans le périmètre. Il débute sur la commune de Belcastel en Aveyron et se termine à la confluence avec la rivière Tarn sur la commune de Lafrançaise.

21 habitats naturels ont été répertoriés dont 7 d'intérêt communautaire.

21 espèces de faune d'intérêt communautaire ont été répertoriées dont 6 à fort enjeu de conservation. On y trouve des odonates (Gomphe de Graslin, Cordulie splendide, Cordulie à corps fin), des chauves-souris (22 espèces recensées dont Grand Rhinolophe, Grand Murin/Petit Murin et le Minioptère de Schreibers), la Loutre d'Europe, des insectes (Lucane cerf-volant, Grand capricorne), poissons (Chabot, Lamproie de Planer, Toxostome, Bouvière).

II – Bilan de l'animation 2016 – 2020 et focus sur les actions mises en œuvre en avril 2019 et mars 2020

Mme Campourcy expose les principales actions qui ont été réalisées de juin 2016 à mars 2020 et qui avaient été notamment présentées lors des précédents COPIL.

Amélioration des connaissances et suivis scientifiques

- Amélioration des connaissances des populations de Toxostome et de Vandoise : cet inventaire avait été réalisé en 2017 par la Fédération de pêche du Tarn et Garonne. M. Galdar-Schmitter précise qu'il doit s'agir de la Vandoise rostrée et non de la Vandoise commune.

- Amélioration des connaissances des populations d'odonates : cet inventaire avait été réalisé en 2017 par la LPO Aveyron, l'OPIE et la LPO Tarn.

- Suivi des odonates : Mme Campourcy indique que les prospections sont réalisées à l'aide d'un canoë et que le protocole appliqué se base sur la récolte des exuvies (dépouille de la larve qui est laissée sur un support lors de l'émergence de l'adulte). La récolte des exuvies donne une information quantitative que l'on ne peut pas obtenir avec un inventaire basé sur les captures d'adultes. Il s'agit de la deuxième année de suivi réalisée par la LPO Aveyron, l'OPIE et la LPO Tarn. M. Pelozuelo indique que des transects sont des portions de berge. M. Espinasse demande si ce sont de bons indicateurs de la qualité des eaux. M. Pelozuelo indique qu'ils sont indicateurs de la qualité des habitats plutôt et que des déclinés sont déjà observés dans ce groupe d'espèce.

- Suivi du Chabot : Présentation par Mme Guilmet de la FDAAPPMA de l'Aveyron (cf. diaporama en pièce jointe). L'objectif de l'étude était de vérifier l'aire de répartition et de définir éventuellement un état de conservation. Des pêches électriques ont été réalisées sur des portions de faciès d'écoulement (ambiances) favorables de 2018 à 2019. 11 sites ont été inventoriés ce qui représente 17 ambiances. La présence détectée du Chabot est très faible (1 individu capturé en 2018, 10 en 2019). L'état de conservation de l'espèce est jugé moyen mais les explications sont difficiles à mettre en avant (pressions

anthropiques). Le contexte thermique défavorable de la rivière Aveyron et l'altération de la qualité physico-chimique des eaux (intrants, développement d'algues filamenteuses qui entraînent notamment un colmatage, etc) entraînent des contraintes fortes pour l'espèce. Le site a une responsabilité jugée moyenne vis-à-vis de l'espèce. Mme Prouff demande si des analyses génétiques sont en cours. Mme Guilmet lui répond par la négative.

- Etat des lieux des zones favorables à l'établissement de contrats Natura 2000 : Mme Campourcy rappelle que cette étude avait été réalisée sur deux années consécutives à l'aide de 2 stagiaires. Des zones potentiellement intéressantes avaient été ciblées pour la mise en place de contrat et l'identification éventuelle de propriétaires.

➤ **Gestion des habitats et des espèces**

Mme Campourcy indique que la principale difficulté pour la mise en place de contrats sur ce site est le périmètre qui prend seulement en compte le lit mineur et peu la berge qui est l'habitat cible pour d'éventuelles restaurations ou gestions.

Plusieurs difficultés ont freiné les possibilités de mise en place de contrats avec des propriétaires privés : les propriétaires doivent faire eux-mêmes les avances de trésorerie du coût total des travaux ; également le linéaire concerné trop faible au regard de l'investissement humain que le montage d'un contrat demande.

Un projet de restauration de ripisylve avec la mairie de Najac n'a pas abouti au niveau d'un camping municipal. Ce projet consistait à couper les peupliers et replanter une haie adaptée. Malheureusement la mairie a choisi après quelques semaines de ne pas poursuivre la démarche pour la mise en place d'un contrat Natura 2000 car elle ne souhaitait pas planter une haie aussi dense que le préconisait l'animatrice du site Natura 2000 et le SMBV2A. En effet, le site étant un camping qui offre actuellement à ses occupants une vue dégagée sur la rivière Aveyron, la mairie craignait que l'obturation de la vue en raison de la présence d'une haie stratifiée gêne la clientèle.

Un contrat de restauration de ripisylve porté par la CCQRGA sur la commune de Saint Antonin Noble Val a été réalisé aux abords d'un camping. Cette restauration est l'objet de la sortie sur le terrain après le COPIL. Un diaporama illustré de photos est présenté ci-joint pour montrer l'ensemble des actions réalisées sur ce chantier. M. Mosser explique qu'environ 50 peupliers d'une trentaine d'années ont été coupés. Une quinzaine d'espèces adaptées au contexte de ripisylve ont été plantées. La CCQRGA va prendre l'initiative pour améliorer l'acceptabilité du chantier par les clients du camping de réaliser un affichage pédagogique sur le site (panneau).

➤ **Evaluation des incidences**

Pas de remarques particulières

➤ **Information, communication, sensibilisation**

M. Espinasse tient à indiquer que la fréquentation en canoë est très importante entre Saint-Antonin et Cazals et que la sensibilisation est importante à réaliser. Il précise qu'il y avait eu la Charte de bonnes pratiques mise en place par le CPIE il y a plusieurs années et que de nombreux professionnels du tourisme avaient été signataires.

Il est indiqué qu'il serait intéressant de mettre à disposition des élus des éléments de porter à connaissance sur la fragilité des espèces (quels sont les impacts du canoë et d'une fréquentation élevée sur les espèces et les habitats). Il est aussi demandé à ce qu'un grand travail de sensibilisation soit réalisé (panneau, liens vers un site d'information internet par exemple, etc).

III – Perspectives d'animation pour la période 2020-2023

M. Galdard-Schmitter précise que les individus de Grande mulette mesurent environ 20 cm et peuvent vivre jusqu'à 150 ans.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme Furmanik remercie les participants et clôt la séance en salle. Elle invite les participants à se retrouver sur le chantier Natura 2000 de restauration de ripisylve pour une sortie extérieure.